

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 014_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE : AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN ET SIGNATURE DE LA CONVENTION.

VU :

Le code général des collectivités territoriales,

Le code de la voirie routière,

Le code de la route,

Les limites de l'agglomération,

CONSIDERANT que le Président du Conseil Départemental et le Maire exerce conjointement leurs pouvoirs de police sur le domaine public routier départemental en traversée d'agglomération,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)

- **RECONDUIRE** pour deux ans la prise en charge par le Département du Nord de l'entretien (repassage) du marquage horizontal sur la RD en agglomération dans les conditions techniques définies dans la convention ci-annexée ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents utiles à la bonne exécution de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

